MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260114-DE2026_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/3

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Henri FLAGEUL, Maire.

Présents : Henri FLAGEUL - Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Martine VALLEE

Absents excusés : Stéphanie BOUVET
Paulette GICQUEL pouvoir à Martine VALLEE
Hervé LE DOUCEN

Absent : Philippe BIDAN

Secrétaire de séance : Brigitte LE DUC

Membres en exercice : 19 Présents : 15 Représentée : 1 Votants : 16

LOTISSEMENT DU HAMEAU DES TILLEULS

Permis d'aménager modificatif

M. Le Maire rappelle qu'il a été décidé :
- lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 juin 2024, d'autoriser M. Le Maire à procéder à la demande de permis d'aménager du projet de lotissement « des épinais » ;
- lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2025, il a été décidé, afin d'éviter les confusions (rue des épinais, lieu-dit les épinais), de dénommer ce lotissement Hameau des Tilleuls.

Or, pour le service urbanisme de Loudéac Communauté, cette démarche nécessite le dépôt d'un permis d'aménager modificatif. La Sarl NICOLAS a donc été sollicitée pour déposer cette modification et a présenté un devis d'un montant de 540.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- ✓ **Valide** le devis présenté par la SARL NICOLAS pour 540.00 € TTC ;
- ✓ **Autorise** M. Le Maire à signer la demande de permis d'aménager modificative.

Secrétaire de séance
Brigitte LE DUC

Pour extrait conforme,
Le Maire, Henri FLAGEUL

MAIRIE DE LA MOTTE 22600